

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE, Directeur de l'INHESJ – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ, chef du département de l'ONDRP

Caractéristiques des cambriolages et des tentatives de cambriolage de la résidence principale décrites par les ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013

*Présentation des principaux résultats collectés
lors des 3 dernières enquêtes annuelles de victimation et comparaison
avec ceux des enquêtes 2007 à 2010*

Etienne PERRON-BAILLY, *Chargé d'études statistiques à l'ONDRP*

Depuis 2007, l'enquête nationale de victimation « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP permet d'interroger chaque année un échantillon de ménages au sujet des vols et des actes de vandalisme qui ont visé leurs biens au cours du passé récent.

En procédant ainsi, on collecte des informations statistiques sur tous les actes subis, y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une plainte à la Police ou à la Gendarmerie. C'est l'objectif de ce type d'enquêtes, créées aux États-Unis il y a plus de 40 ans¹. On peut y aborder toutes les atteintes dont les personnes physiques peuvent être les victimes.

En France, au début des années 2000, il existait un consensus assez large sur la nécessité de disposer de statistiques sur la délinquance qui ne se limiteraient plus aux seuls nombres de faits constatés par la police et la gendarmerie. Ce consensus s'est exprimé dans le rapport des députés Caresche et Pandraud de janvier 2002² « sur la création d'un Observatoire de la délinquance ».

La structure inspirée de ce rapport a vu le jour le 4 novembre 2003, date de la première réunion du conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance³. L'OND avait alors pris immédiatement contact avec l'INSEE pour lancer une collaboration sur les enquêtes de victimation. Elle a permis de doter la France d'une enquête nationale qui comprend aujourd'hui 7 enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité ».

Les résultats de ces enquêtes sont analysés en tendance dans des articles statistiques que l'ONDRP fait paraître habituellement en novembre, soit environ six mois après la fin de la collecte, qui, de 2007

(1) <http://www.bjs.gov/index.cfm?ty=dcdetail&iid=245>

(2) <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/024000053/0000.pdf>

(3) L'OND s'est transformé en ONDRP en janvier 2010, les lettres RP désignent les « réponses pénales »

à 2012, s'est déroulée de janvier à avril. L'Observatoire a d'ailleurs décidé depuis 2007 de faire coïncider la publication de son rapport annuel avec celle des premiers résultats de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » datée du même millésime.

En 2013, cette publication est repoussée au mois de décembre car la collecte de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a eu lieu d'avril à juin. Ce décalage ponctuel est dû à une modification du statut d'emploi des enquêteurs de l'INSEE qui est intervenue en début d'année. De façon progressive, l'INSEE a réorganisé son réseau d'enquêteurs et, selon la région, la collecte de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2013 a été plus ou moins perturbée.

En octobre 2013, au terme d'un important travail méthodologique réalisé par l'INSEE⁴, l'ONDRP a reçu des résultats exploitables pour les questionnaires en face à face de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2013, dont celui s'adressant aux ménages.

L'Observatoire peut ainsi intégrer les données collectées le plus récemment auprès des ménages, et portant sur les atteintes subies en 2011 ou 2012, à celles dont il disposait déjà sur les 6 périodes de 2 ans précédentes.

Les années ainsi couvertes par les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sont celles pour lesquelles l'information statistique disponible sur la délinquance contre les personnes ou leurs biens est la plus riche, ce qui inclut les cambriolages et les tentatives de cambriolage de la résidence principale.

Le présent article est consacré aux caractéristiques de ces atteintes telles qu'elles ont été décrites par les ménages s'étant déclarés victimes lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». Il a été conçu afin d'être publié conjointement avec les premiers résultats sur l'évolution des taux de victimisation entre 2006 et 2012 (Voir l'article du rapport annuel de l'ONDRP « Les atteintes aux biens déclarées par les ménages et les personnes de 14 ans et plus de 2006 à 2012 »).

Cette initiative répond au besoin de disposer, au sujet des cambriolages de la résidence principale, d'une mise à jour rapide de certaines des données publiées en octobre 2010 dans le Grand Angle 22⁵.

À l'époque, les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2010 avaient été cumulés afin de constituer un échantillon de taille suffisante de ménages s'étant déclarés victimes. On rappelle en effet que la précision des données dépend de la taille des échantillons interrogés⁶.

Aujourd'hui, on peut procéder de la même façon au cumul des résultats des 3 enquêtes annuelles suivantes, celles de 2011 à 2013, afin de présenter et de commenter les caractéristiques des cambriolages et des tentatives de cambriolage de la résidence principale décrites par les ménages s'étant déclarés victimes sur la période la plus récente. De plus, on peut observer les éventuelles évolutions intervenues entre deux séries d'enquêtes annuelles, 2007-2010 et 2011-2013.

Le présent article s'inscrit aussi dans la démarche de constitution de banques de données extraites des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » qui a déjà donné lieu à une première publication « jumelée » de l'ONDRP en septembre 2013.

Le Repères 22 sur « Le profil des personnes de 14 ans et plus ayant déclaré se sentir en insécurité à leur domicile lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP de 2007 à 2012 » avait alors été publié conjointement avec plusieurs séries de tableaux appelés « Banque de données d'enquêtes sur le sentiment d'insécurité au domicile exprimé par les personnes de 14 ans et plus ».

De même, le présent repère sur les cambriolages est accompagné d'une « banque de données d'enquêtes ». L'objectif de l'ONDRP à terme est de publier de tels recueils sur les caractéristiques des atteintes telles que décrites par les victimes pour chacune des victimations abordées dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

(4) Voir note méthodologique de l'INSEE publié dans le rapport annuel 2013 de l'ONDRP.

(5) <http://www.inhesj.fr/ondrp/les-publications/grand-angle/22>

(6) Voir le « Dictionnaire méthodologique de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » », auquel la mention ^{DM} fera référence par la suite, http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/lexique/dico_methodo_interactif_v2.pdf

Principaux résultats

La proportion de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages⁷ de la résidence principale ou de tentatives sur 2 ans mesurée lors des trois enquêtes « Cadre de vie et sécurité » les plus récentes est en hausse

Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » des années **2011, 2012 et 2013**, plus de 48 500 ménages de France métropolitaine ont été interrogés. Ils représentent une population annuelle moyenne dont la taille est estimée à environ 27,7 millions de ménages. D'après les réponses qu'ils ont fournies, on mesure que **3,3 %** d'entre eux ont été victimes de **cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale** lors des deux années civiles précédant l'enquête⁸. Cela correspond à un nombre moyen estimé de ménages « victimes déclarées » sur deux ans de près de **930 000** (tableau 1, graphique 1).

Au cours des quatre premières enquêtes « Cadre de vie et sécurité », **2007 à 2010**⁹, la proportion moyenne de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale sur deux ans se situait à moins de **3 %**. Ce taux a connu une **augmentation très « significative »**^{DM} au sens statistique du terme entre les 2 séries d'enquêtes annuelles comparées, 2007-2010 et 2011-2013. Lors des enquêtes 2007 à 2010, le nombre de ménages victimes avait été estimé à près de **800 000**.

Les ménages qui habitent une maison se déclarent plus victimes de cambriolages de la résidence principale ou de tentatives sur 2 ans que les ménages habitant un appartement et, au cours des 3 dernières enquêtes « Cadre de vie et sécurité », le phénomène s'est accentué

On estime que plus de **3,6 %** des ménages habitant en maison ont déclaré avoir été victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale sur 2 ans. Cette proportion a connu une **hausse très significative** par rapport à celle mesurée lors des quatre enquêtes précédentes (+ 0,5 point¹⁰) (tableau 1, graphique 2).

Cette variation a accru l'écart de fréquence de victimation **entre types de logement**, maison ou appartement, qu'on observait déjà lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2010 : 3,1 % des ménages habitant une maison déclaraient alors avoir été victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale sur 2 ans à comparer à 2,7 % pour les ménages habitants un appartement.

Or, lors des 3 dernières enquêtes « Cadre de vie et sécurité », le taux de cambriolages et tentatives des **ménages habitant un appartement** a été estimé **2,9 %**, soit à un niveau qui **ne varie pas significativement** au sens statistique du terme.

Ainsi, entre les 2 périodes compa-

rées, la **différence** de taux a été presque multiplié par deux entre ménages habitant une maison ou un appartement : elle est passée de moins de 0,4 point lors des quatre premières enquêtes « Cadre de vie et sécurité » à près de **0,7 point** lors des enquêtes 2011 à 2013.

Près d'une fois sur deux, les ménages s'étant déclarés victimes décrivent la dernière atteinte en date comme ayant été une tentative de cambriolage de la résidence principale. La part de tentatives est plus élevée pour les ménages habitant un appartement (55,8 %) que pour ceux habitant une maison (45,5 %)

En cumulant les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » **2011 à 2013**, on constitue un échantillon de 1 598 ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale sur deux ans. Lorsqu'ils ont décrit l'acte le plus récent subi sur deux ans, un peu moins de **49 %** d'entre eux ont dit qu'il s'agissait d'une **tentative de cambriolage** (tableau 2.1.).

Lors de celle-ci, bien qu'il n'y ait pas eu de vol, le logement des ménages peut avoir subi des destructions ou dégradations. C'est le cas pour 24,7% des ménages s'étant déclarés victimes. Pour une proportion environ égale de ménages, proche du quart, la victimation décrite n'a entraîné aucune atteinte aux biens, ni objet volé, ni dégradations.

(7) Vols avec effraction, escalade ou fausses clés

(8) Pour l'enquête 2011, il s'agit des années 2009-2010, pour 2012 des années 2010-2011

(9) 68 313 ménages ont été interrogés lors de ces quatre enquêtes.

(10) Les différences entre les proportions exprimées en pourcentages sont exprimées en point afin d'éviter les confusions. On dira d'un taux qui varie de 3,1 % à 3,6 % qu'il s'est élevé de 0,5 point.

Environ **38 %** des ménages s'étant déclarés victimes ont dit avoir subi un **vol dans leur logement** lors de la dernière atteinte en date et **13,1 %** un vol dans leur résidence principale mais pas dans le logement lui-même (dans le **jardin** ou dans une dépendance comme la **cave** ou le **garage**).

La nature de la dernière atteinte en date décrite par les ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale sur deux ans a peu évolué entre les enquêtes 2007-2010 et 2011-2013. Lors de la première série de quatre enquêtes annuelles, 49,1 % d'entre eux avait dit avoir subi une tentative dont 23,7 % avec des destructions, dégradations.

Les vols décrits s'étaient alors déroulés hors du logement lui-même pour 15,5 % des ménages s'étant déclarés victimes, plutôt qu'à l'intérieur (35,4 %).

Par ailleurs, lors des enquêtes 2007-2010 et comme lors des suivantes, de 2011 à 2013, un peu plus de **60 %** des ménages ont dit qu'au cours de la dernière atteinte en date, quelqu'un était **entré** dans leur **logement**. Cela inclut des cas où aucun objet n'a été volé suite à l'intrusion.

L'issue et les circonstances de l'acte le plus récent décrit par les ménages s'étant déclaré victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale sur deux ans diffèrent selon qu'ils habitent une maison ou un appartement.

Près de **56 %** des ménages habitant un **appartement** qui se sont déclarés victimes sur deux ans lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013, ont dit que l'acte le plus récent était une **tentative**. Pour les ménages habitant une **maison**, cette part est inférieure de plus de

10 points (**45,5 %**) (tableau 2.2.).

Cette différence concerne surtout les vols dans le logement lui-même : moins de **30 %** des ménages dont le logement est un **appartement** ont décrit la dernière atteinte en date comme étant un **vol à l'intérieur** de celui-ci. Ils sont plus de **42 %** dans ce cas pour les ménages habitant une **maison**.

Ainsi, non seulement les ménages habitant une maison se déclarent plus souvent victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de la résidence principale sur deux ans que ceux habitant un appartement, mais de plus, en cas d'atteinte, son issue est plus fréquemment un vol qu'une tentative.

Plus des trois quarts des ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages de la résidence principale ou de tentatives ont dit que, lors de l'acte le plus récent subi sur 2 ans, l'entrée ou la tentative d'entrée s'est effectuée soit par l'effraction unique d'une porte (54,2 %), soit par l'effraction unique d'une fenêtre (22,7 %), sachant que la fréquence de ce mode opératoire est en augmentation.

Plus de 90 % des ménages s'étant déclarés victimes sur 2 ans lors des enquêtes 2011 à 2013, ont décrit la dernière atteinte en date comme étant un **cambriolage ou une tentative via un procédé unique**, qu'il s'agisse d'une **porte forcée (54,2 %)**, d'une **fenêtre forcée (22,7 %)**, d'une **escalade (11,1 %)** ou de l'utilisation d'une **fausse clé** ou d'une clé frauduleusement obtenue (**2,6 %**) (tableau 3.1.).

Pour près de **85 %** des ménages victimes déclarées, l'**effraction d'une porte ou d'une fenêtre**, a été utilisée comme **procédé unique (76,6 %)** ou **combiné (8 %)**, par exemple, escalade sui-

vie d'une **fenêtre forcée**) lors de l'acte le plus récent subi sur 2 ans.

Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010, on observait déjà une part de plus de 76 % de ménages qui disait que l'unique mode opératoire du cambriolage de la résidence principale ou de la tentative la plus récente était une porte forcée (56,8 %) ou une fenêtre forcée (19,2 %). En comparant les taux dans le détail cependant, il apparaît que les cas d'**entrée ou de tentative d'entrée par une fenêtre comme procédé unique** ont connu une **augmentation significative** de 3,5 point.

Cette variation a concerné les ménages « victimes déclarés » **habitant une maison** pour laquelle la part des actes avec **uniquement une fenêtre forcée** est passée de 25,5 % à **27,8 %** (+ 2,3 points) tout comme ceux **habitant un appartement** (+4,8 points) même si pour ces derniers ce procédé unique est deux fois moins fréquent (**13,2 % des ménages s'étant déclarés victimes lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013**) (tableau 3.2.).

Par ailleurs, si on s'intéresse aux ménages qui, s'étant déclarés victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de leur résidence principale sur deux ans, ont dit que lors de l'atteinte la plus récente subie sur deux ans quelqu'un est effectivement entré dans leur logement, on observe une **hausse très significative** de près de 12 points de la part des entrées par la fenêtre comme procédé unique.

Lors des quatre premières enquêtes « Cadre de vie et sécurité », moins de 17 % des ménages concernés ont dit que l'**entrée** dans leur **logement** s'était effectuée **par une fenêtre**, et uniquement ainsi. Cette proportion a été mesurée à plus de **28 %** lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013 (tableaux 3.3, 3.4, 3.5).

Lors de leur description du cambriolage ou de la tentative de cambriolage de la résidence principale la plus récente sur 2 ans, près de deux ménages sur trois (65,8 %) ont déclaré que personne n'était présent dans le logement. Les cas de confrontation avec violences ou menaces ont concerné moins de 2 % d'entre eux.

Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013, près de **66 %** des ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans ont dit que lors de l'acte le plus récent de cambriolage de la résidence principale ou de la tentative, **personne ne se trouvait dans le logement** (tableau 4.1.).

Les ménages qui ont dit qu'une **personne au moins était présente**, soit 33,2 % de ceux s'étant déclarés victimes, se répartissent de façon presque égale entre ceux qui disent que les **auteurs** ont été **vus** ou **entendus** (**16,9 %**) et ceux qui disent que les auteurs n'ont été **ni vus, ni entendus** (**16,2 %**).

Dans le cas où le(s) auteur(s) auraient été vus ou entendus d'après la description fournie, il est demandé aux ménages si « *au cours du cambriolage, quelqu'un du ménage a subi des menaces, des coups ou des violences* ».

Ainsi, on mesure que **1,8 %** de l'ensemble des ménages s'étant déclarés victimes ont dit que lors de la dernière atteinte en date, une personne au moins a été victime de **violences** ou de **menaces**. Cette part est significativement plus élevée que celle de moins de 1,1 % observée lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2007 à 2010.

Ces taux inférieurs à 2 % signifient que les cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale avec violences ou menaces sont des cas très rares en comparaison de la fréquence des autres circonstances évoquées.

Par ailleurs, en distinguant les cambriolages de la résidence principale selon qu'il y ait eu vol ou non, on peut supposer que la présence d'une personne dans le logement aurait un effet dissuasif, en particulier lorsque les auteurs auraient été vus ou entendus. Lors de moins de 7 % des cambriolages avec vols, le ménage a dit qu'une personne du ménage a vu ou entendu les auteurs alors que cette part s'élève à plus de 27 % pour les tentatives décrites (tableau 4.2.).

Lorsque des objets ont été volés, 71,2 % des ménages s'étant déclarés victimes ont dit que personne n'était présent dans le logement et pour 21,2 % d'entre eux que les auteurs n'ont pas été vus ou entendus. Pour les tentatives, les parts correspondantes sont bien inférieures, respectivement de 58,6 % et 12,7 %.

Les ménages interrogés entre 2011 et 2013 qui ont déclaré avoir été victimes d'un cambriolage de leur résidence principale avec vol lors de la dernière atteinte en date sur deux ans, ont dit pour près de 50 % d'entre eux que des bijoux figurent parmi les objets volés. Cette part, en forte hausse par rapport à celle mesurée lors des enquêtes 2007 à 2010, atteint même 66,4 % lorsque les ménages ont dit que le vol s'est produit dans le logement lui-même.

En cumulant les résultats des trois dernières enquêtes « Cadre de vie et sécurité », on obtient un échantillon de 833 ménages qui ont dit que lors de la dernière atteinte en date, des objets ont été volés dans le logement lui-même ou dans ses dépendances (*jardin, cave, garage ou autres*).

D'après leurs réponses, on estime à **49,7 %** la proportion de ménages qui ont dit avoir subi un vol de **bijoux** lors du cambriolage avec vol le plus récent. Cette part est supérieure à 25 % pour trois autres catégories d'objets : le matériel **HIFI**,

photo, vidéo (33,4 %), de l'**argent liquide, des chèques, des cartes bancaires (29,9 %)** ou du **matériel informatique (25,8 %)** (tableau 5.1.).

Au cours des enquêtes 2007 à 2010, on avait observé que, parmi les ménages s'étant déclarés victimes de cambriolage de la résidence principale sur deux ans et ayant dit avoir subi un vol lors de la dernière atteinte en date, 38 % avaient cité les **bijoux** parmi les objets volés. Cette proportion a connu une **hausse très significative** entre les deux séries d'enquêtes comparées (**+ 11,7 points**).

C'est aussi le cas pour les objets de type « **matériel informatique** » (**+7,1 points**) et, dans une moindre mesure, pour la catégorie « **argent liquide, chèques, cartes bancaires** » (**+ 3,5 points**).

Si on considère uniquement les cambriolages avec **vols d'objets dans le logement** (et non dans ses dépendances) décrits par les ménages concernés, on mesure que la part de ceux ayant dit que des **bijoux** ont été volés est passée de 54,4 % lors des enquêtes 2007 à 2010 à **66,4 %** lors des enquêtes 2011 à 2013 (tableau 5.2.).

On peut en déduire l'information qualitative suivante : on estime que deux fois sur trois, lors d'un vol avec entrée par effraction, escalade ou fausses clés dans un logement, des bijoux figurent parmi les objets volés.

Lors des cambriolages avec **vol, uniquement en dehors du logement**, autour de celui-ci (*jardin, terrain*) ou dans une de ses dépendances (*cave, garage ou cellier*), qui ont été décrits par les ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans, les types d'objets volés les plus souvent cités sont le **matériel de bricolage ou de jardinage (40,9 %)**, les **vélos (19,7 %)** ou du **vin ou de l'alcool (12,4 %)**.

Plus de 67 % des ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolages sur deux ans, ont dit qu'ils se sont déplacés à la police ou à la gendarmerie à la suite de l'atteinte la plus récente. Cette part, qui est supérieure à 90 % en cas de cambriolage avec vol dans le logement, ne dépasse pas 50 % en cas de tentatives.

Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013, un peu plus des deux tiers des ménages qui ont dit avoir subi au moins un cambriolage ou une tentative de cambriolage au cours des deux années précédentes, ont déclaré que « *quelqu'un du ménage s'était rendu dans un commissariat de police ou à la gendarmerie pour faire une déclaration* » à la suite de la dernière atteinte en date (**67,4 %**) (tableau 6.1.).

La fréquence du déplacement à la police ou à la gendarmerie varie très fortement selon la nature de l'atteinte décrite par les ménages. Lorsqu'il s'agit d'un **cambriolage avec vol**, plus de **85 %** des ménages concernés disent qu'ils se sont rendus au commissariat ou à la gendarmerie. Cette proportion se situe même à **93 %** lorsque le ménage a dit que le **vol** avait eu lieu dans le **logement lui-même**. En revanche, pour les **tentatives**, elle s'établit à environ **48 %** (tableau 6.2.).

Ces différentes valeurs ont **peu varié** par rapport à celles extraites des résultats des quatre premières enquêtes « Cadre de vie et sécurité ». On avait alors mesuré que 66,8 % des ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans avait dit s'être déplacés à la suite de l'acte le plus récent, ce taux s'élevant à 84,7 % en cas de vol et à 48,2 % pour les tentatives.

Lorsqu'il est demandé aux ménages victimes les **motifs** ou raison du **non déplacement**, **40 %** d'entre eux ont cité la réponse « **ce n'était pas assez grave, cela n'en valait pas la peine** »

et **27,2 %** n'en ont « **pas vu l'utilité, cela n'aurait servi à rien** » (tableau 6.3.).

Le taux de plainte estimé à partir de la description de l'atteinte la plus récente sur deux ans, se situe à près de 80 % pour les cambriolages de la résidence principale avec vol et à moins de 35 % pour les tentatives. En moyenne, lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, il s'élève à un peu moins de 58 %.

On demande aux ménages ayant déclarés s'être déplacés à la police ou à la gendarmerie à la suite de l'acte de cambriolage de la résidence principale ou de la tentative de cambriolage la plus récente subie sur 2 ans, si une fois sur place, ils ont « *formellement déposé plainte* », « *fait une déclaration à la main-courante (ou de type main courante)* » ou « *renoncé à faire une déclaration une fois sur place* ».

On mesure ainsi que la part des ménages ayant dit avoir **porté plainte** pour la dernière atteinte en date s'établit à **57,5 %** lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013. Cette part ne varie pas significativement au sens statistique du terme par rapport à celle observée lors des enquêtes 2007 à 2010 (56 %) (tableau 6.2.).

En revanche, elle diffère fortement selon la nature de l'atteinte décrite. D'après les réponses collectées de 2011 à 2013, **79,3 %** des ménages ayant dit avoir subi un **cambriolage avec vol** le plus récemment, l'ont déclaré à la police ou à la gendarmerie sous forme de **plainte**. Ils sont environ **5 %** à avoir fait un signalement de type « **main courante** » et **1 %** à s'être déplacés sans faire de déclaration.

Pour les **tentatives** de cambriolage de la résidence principale, ces parts s'affichent à **34,8 %** pour les déclarations sous forme de **plainte**, à près de **10 %** pour les « **main courante** »

et à 3,3 % pour l'absence de déclaration.

Plus de 90 % des ménages s'étant déplacés à la police ou à la gendarmerie à la suite de l'acte de cambriolage ou de tentative de cambriolage de la résidence principale le plus récent sur deux ans, ont dit que leur démarche s'y est très bien ou plutôt bien passée. Cette part varie peu entre les enquêtes 2007-2010 et 2011-2013.

Les ménages qui se sont déclarés victimes de cambriolage de la résidence principale ou de la tentative sur deux ans et qui ont dit s'être rendus dans un commissariat de police ou à la gendarmerie après la dernière atteinte en date sur deux ans, sont interrogés au sujet de leur démarche. Il leur est demandé comment elle s'est passé « *en matière d'accueil, de conseils et de prise de déclaration* ».

Lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013, **90,4 %** des ménages qui ont dit s'être déplacés à la police ou à la gendarmerie à la suite du cambriolage ou de la tentative de cambriolage la plus récente subie sur deux ans, ont déclaré que leur **démarche** s'est très bien ou s'est plutôt **bien passée**. En particulier, **53,4 %** d'entre eux ont dit qu'elle s'était **très bien passée** (tableau 6.4.).

Ces proportions n'ont pas connu de variations significatives par rapport à celles mesurées lors des enquêtes 2007 à 2010. Elles se situaient alors respectivement à 91,2 % et à 53,6 %.

Après l'opinion générale sur leur démarche, les ménages concernés répondent à des questions détaillées afin de savoir s'ils ont été satisfaits ou non du délai d'attente, du temps et de l'écoute accordée, des conseils donnés ou des conditions de confidentialité de leur échange.

La part des ménages ayant dit s'être déplacés à la police ou à la gendarmerie après l'acte le plus récent qui ont jugé «**non satisfaisants**» certains des critères relatifs à l'accueil dans un commissariat ou une brigade varie lors des enquêtes 2011 à 2013 de **9,1 %** pour les **conditions de confidentialité** à **18,6 %** pour le **dé-lai d'attente**. Ils sont presque aussi nombreux, **18,3 %**, à déclarer n'avoir pas été satisfaits des **conseils donnés** tandis que pour l'écoute accordée, ils sont **11,4 %** dans ce cas (tableau 6.5.).

Le plus souvent, soit pour **47 %** des ménages concernés, **chacun des quatre éléments** envisagés est déclaré **satisfaisant**.

Près des trois quart des ménages ayant déposé plainte pour l'acte de cambriolage ou de tentative de cambriolage de la résidence principale le plus récent sur deux ans, ont dit qu'ils n'ont pas eu de nouvelles de leur plainte par la suite. Un peu plus de 18 % d'entre eux ont déclaré qu'une enquête de police ou de gendarmerie a suivi leur plainte.

En cumulant les résultats des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2011 à 2013, on obtient un échantillon de 914 ménages ayant porté plainte à la suite du dernier cambriolage de la résidence principale ou tentative en date.

En réponse à la question «**Depuis le dépôt de plainte**, que s'est-il passé ?», **73 %** des ménages concernés ont dit qu'ils n'ont « **plus eu de nouvelles** ». Un peu moins de **8 %** d'entre eux ont été informés du « **classement de leur plainte** » tandis qu'une « **enquête de police ou de gendarmerie** » est terminée ou en cours pour **18,4 %** des ménages ayant porté plainte (tableau 6.6.).

Lors des enquêtes de 2007 à 2010, on comptait un peu plus de cas d'absence de nouvelles (**75 % des ménages concernés**) et moins d'enquêtes «en cours» ou «terminée» (**16,2 %**). Les écarts observés ne sont cependant pas significatifs au sens statistique du terme.

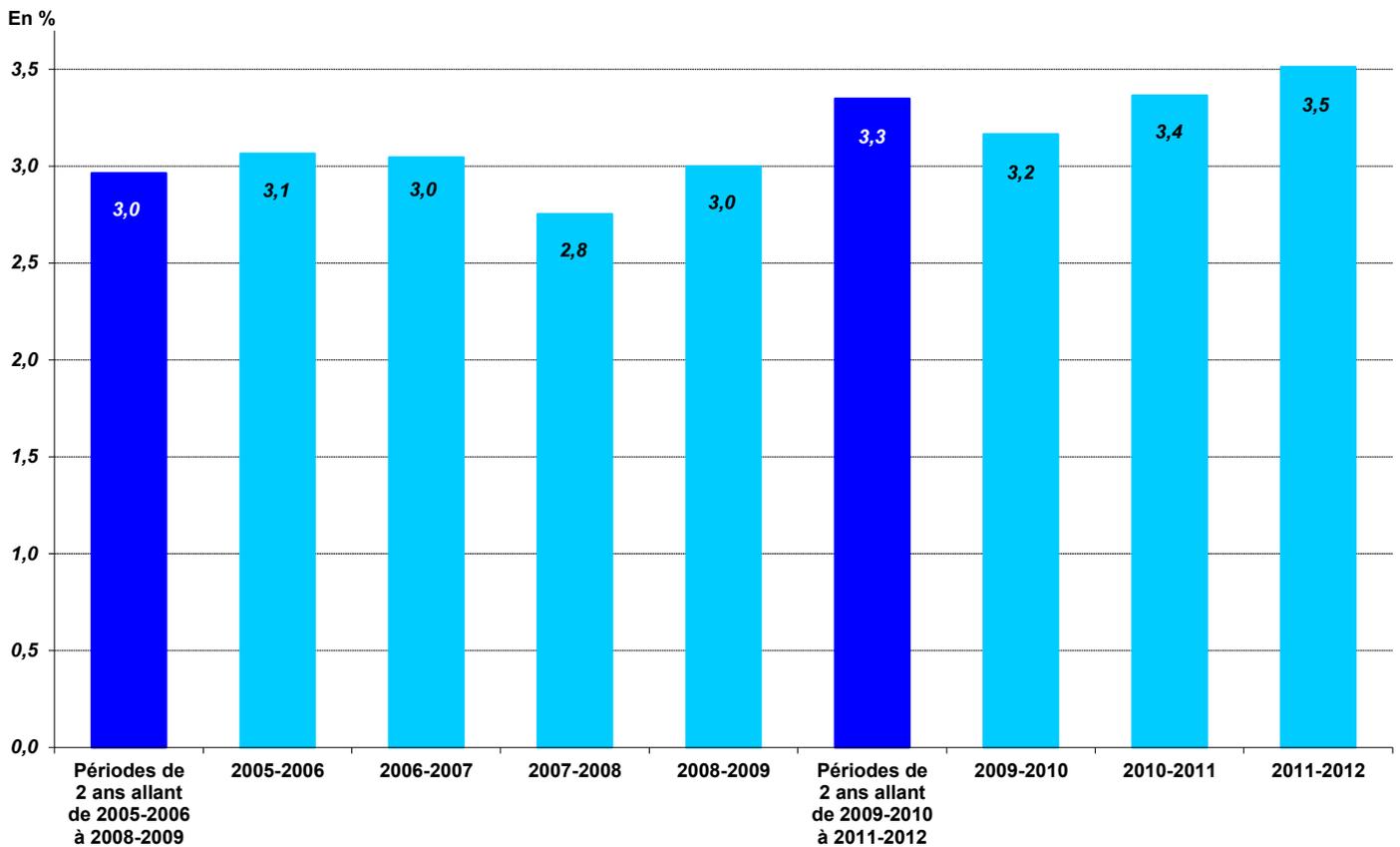
Moins de **40 %** des ménages ayant porté **plainte** ont dit de celle-ci qu'elle était «**très utile**» (**9,1 %**) ou «**plutôt utile**» (**30,2 %**), «*hors suites liées à l'assurance*». Ils sont plus nombreux, soit près de **56 %** d'entre eux, à la déclarer «**plutôt inutile**» (**23,9 %**), voire «**totale-ment inutile**» (**32 %**) (tableau 6.7.).

À propos de l'assurance, **56,2 %** des ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage sur deux ans ont dit avoir fait une **déclaration de sinistre** auprès d'une société d'assurance à la suite de l'acte le plus récent, dont la plupart, soit **46,5 %** de l'ensemble des ménages victimes, avait reçu une indemnisation au moment où ils ont répondu aux enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013 (tableau 6.8.).

Près de **66 %** de ces ménages ayant reçu une **indemnisation** la juge «**tout à fait satisfaisante**» (**27,1 %**) ou « **plutôt satisfaisante**» (**38,7 %**) tandis que plus de **33 %** d'entre eux l'ont qualifiée de «**peu satisfaisante**» (**20,6 %**) ou de «**pas du tout satisfaisante**» (**13,1 %**).

Par rapport aux enquêtes 2007 à 2010, la part des ménages ayant déclaré le dernier acte de cambriolage ou de tentative de cambriolage sur deux ans à leur assurance est en hausse significative de 4 points. Elle se situait alors à **52,2 %**.

Graphique 1. Proportions de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale sur 2 ans lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» de 2007 à 2013 - Proportion mesurée par cumul des résultats des enquêtes 2007 à 2010* et des enquêtes 2011 à 2013*

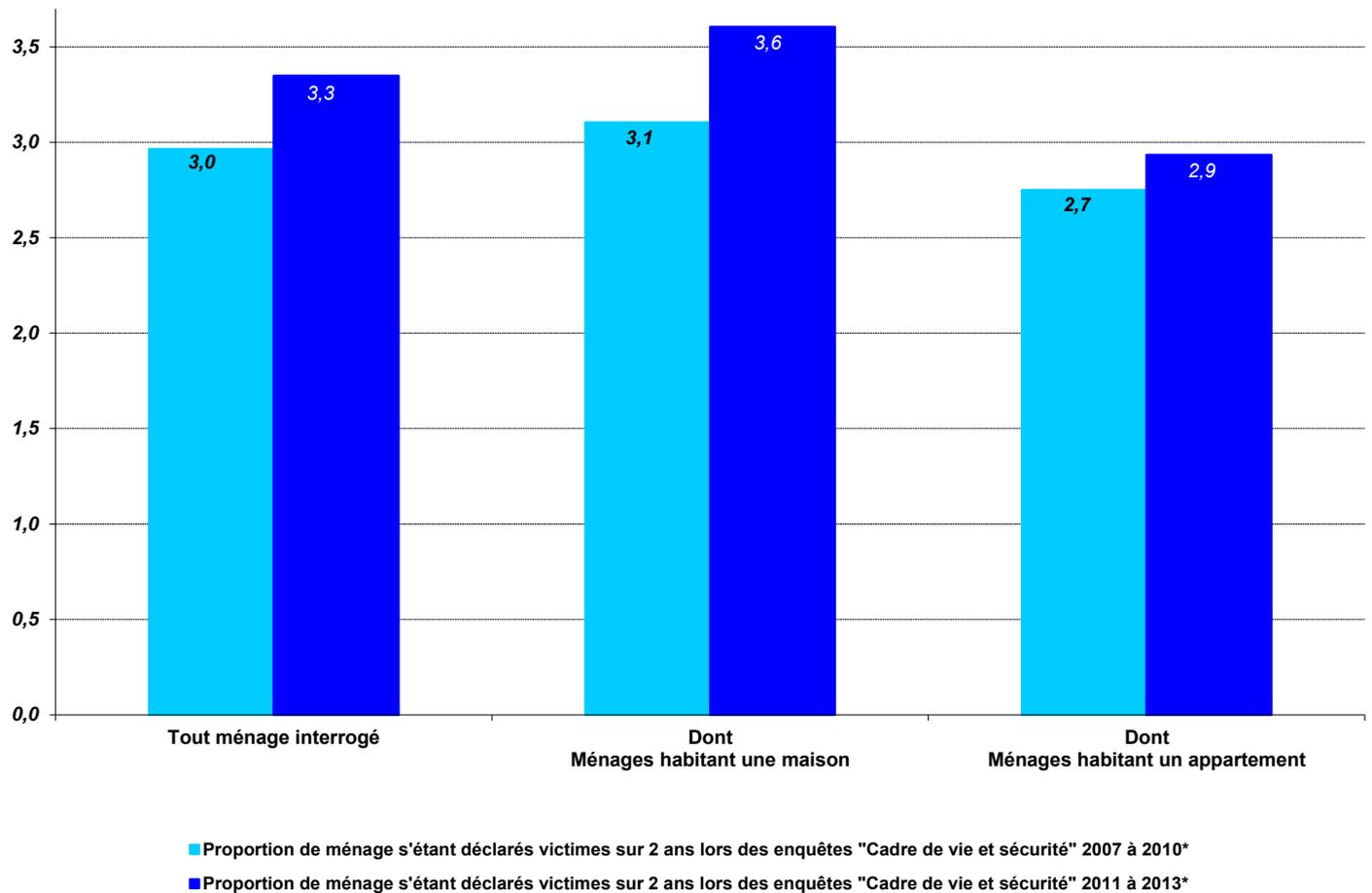


Champ : Ménages, France métropolitaine

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

* Dans la présente étude, les résultats des 7 enquêtes annuelles « Cadre de vie et sécurité » qui ont eu lieu à ce jour, soit de 2007 à 2013, sont regroupés à des fins d'analyse détaillée des caractéristiques des cambriolages et tentatives de cambriolages décrits par les ménages s'étant déclarés victimes au cours des 2 années civiles précédant l'année de leur interrogation. Les personnes qui ont été interrogées en 2007 ont été questionnées sur les atteintes subies en 2005 ou en 2006, et dernièrement, celles qui ont été interrogées en 2013 l'ont été sur les atteintes subies en 2011 ou 2012. Lors du cumul des résultats des quatre premières enquêtes «Cadre de vie et sécurité», dont la collecte a eu lieu en 2007, 2008, 2009 et 2010, on constitue ainsi un échantillon de ménages qui ont déclaré avoir été victimes au cours de l'une des périodes de deux ans suivantes : 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et 2008-2009. Lors du cumul des résultats des trois enquêtes les plus récentes, celles des années 2011, 2012 et 2013, on couvre les trois périodes de victimation de deux ans suivantes : 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012. Les statistiques obtenues par cumul de résultats (ici, les proportions de ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans en bleu foncé) sont des valeurs moyennes qu'on déduit des statistiques collectées lors de chaque enquête (ici, en bleu clair).

Graphique 2. Proportions de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale sur 2 ans mesurées par cumul des résultats des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2010* et des enquêtes 2011 à 2013* selon le type de logement habité**



Champ : Ménages, France métropolitaine Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

* Voir note * du graphique 1.

** Voir tableau 1 pour les différents types de logement (maison, appartement ou autre type comme caravane ou roulotte)

Tableau 1. La proportion de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou de tentatives de cambriolage de la résidence principale sur 2 ans - Variation entre les Nombres bruts et pondérés de ménages interrogés et de ménages victimes, parts estimées des ménages victimes et variation

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013	Résultats extraits des Enquêtes		Significativité des variations**
	2007 à 2010	2011 à 2013	
Nombre de ménages interrogés <i>(Effectifs cumulés exprimé en "données brutes"^{DM})</i>	68 313	48 568	
Ménages habitant une maison	38 605	28 838	
Ménages habitant un appartement	29 543	19 635	
Ménages habitant un autre type de logement (caravane, roulotte, ...)	165	95	
Estimation du nombre de ménages <i>(Moyenne exprimée en "données pondérées"^{DM})</i>			
	26 960 000	27 742 000	
Tous ménages interrogés (en %)	100,0	100,0	
Périodes de victimation*			
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Nombre estimé de ménages "victimes déclarés" de cambriolages ou de tentatives de cambriolages de la résidence principale sur 2 ans <i>(Moyenne annuelle exprimée en "données pondérées"^{DM})</i>	799 000	928 000	
Proportion de ménages s'étant déclarés victimes de cambriolages ou tentatives de cambriolage de la résidence principale sur 2 ans (en %)	3,0	3,3	++
Proportion de ménages habitant une maison s'étant déclarés victimes sur 2 ans (en %)	3,1	3,6	++
Proportion de ménages habitant un appartement s'étant déclaré victimes sur 2 ans (en %)	2,7	2,9	ns

Champ : Ménages, France métropolitaine

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

* Voir note * du graphique 1.

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

Tableau 2.1. Proportions estimées de ménages victimes selon la nature du cambriolage dont ils ont été victimes et significativité de la variation entre les deux périodes de victimation

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Périodes de victimation*		Significativité de la variation**
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données brutes)	2 101	1 598	
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...			
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	
Un cambriolage avec vol	50,9 %	51,1 %	ns
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	35,4 %	38,0 %	ns
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	15,5 %	13,1 %	-
Une tentative de cambriolage...	49,1 %	48,9 %	ns
... avec actes de destructions et dégradations	23,7 %	24,7 %	ns
... sans actes de destructions et dégradations	25,4 %	24,3 %	ns
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)	74,6 %	75,7 %	ns
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement	60,5 %	60,6 %	ns

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

*Caractéristiques des cambriolages et des tentatives de cambriolage
de la résidence principale décrites par les ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans
lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013*

Tableau 2.2. Proportions estimées de ménages victimes selon le type de cambriolage dont ils ont déclaré avoir été victimes et selon le type d'habitat du ménage

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Maison		Appartement	
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données brutes)	1 247	1 026	848	568
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...				
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Un cambriolage avec vol	52,3 %	54,5 %	48,3 %	44,2 %
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	37,8 %	42,2 %	31,0 %	29,5 %
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	14,5 %	12,3 %	17,3 %	14,6 %
Une tentative de cambriolage...	47,7 %	45,5 %	51,7 %	55,8 %
... avec actes de destructions et dégradations	22,7 %	24,3 %	25,4 %	25,2 %
... sans actes de destructions et dégradations	25,0 %	21,1 %	26,3 %	30,6 %
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)	75,0 %	78,9 %	73,7 %	69,4 %
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement	62,5 %	64,7 %	56,9 %	52,5 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

Tableau 3.1. Proportions estimées de ménages victimes selon le moyen utilisé pour entrer ou tenter d'entrer dans la résidence principale et significativité de la variation entre les deux périodes de victimation

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Périodes de victimation*		Significativité de la variation**
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données brutes)	2 101	1 598	
Procédé utilisé pour entrer ou pour tenter d'entrer - dernière atteinte en date			
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	
Procédés uniques			
Porte forcée	56,8 %	54,2 %	ns
Fenêtre forcée	19,2 %	22,7 %	++
Escalade	11,9 %	11,1 %	ns
Fausse clés	3,7 %	2,6 %	-
Procédés multiples			
Ne sait pas	7,0 %	8,0 %	ns
	1,4 %	1,3 %	ns

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité ^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

*Caractéristiques des cambriolages et des tentatives de cambriolage
de la résidence principale décrites par les ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans
lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013*

Tableau 3.2. Proportions estimées de ménages victimes selon le moyen utilisé pour entrer ou tenter d'entrer dans la résidence principale et selon le type d'habitat du ménage

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Maison		Appartement	
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données brutes)	1 247	1 026	848	568
Procédé utilisé pour entrer ou pour tenter d'entrer - dernière atteinte en date				
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Procédés uniques				
Porte forcée	46,6 %	45,1 %	74,5 %	71,6 %
Fenêtre forcée	25,5 %	27,8 %	8,4 %	13,2 %
Escalade	16,1 %	14,3 %	4,5 %	5,1 %
Fausses clés	2,1 %	1,7 %	6,4 %	4,3 %
Procédés multiples	8,4 %	9,8 %	4,5 %	4,5 %
Ne sait pas	1,3 %	1,3 %	1,7 %	1,3 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

*Caractéristiques des cambriolages et des tentatives de cambriolage
de la résidence principale décrites par les ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans
lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013*

Tableau 3.3. Proportions estimées de ménages victimes selon le moyen utilisé pour entrer ou tenter d'entrer dans la résidence principale et selon le type de cambriolage – période de victimation 2005/2006 à 2008/2009*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2010 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010	Procédé utilisé pour entrer ou tenter d'entrer							
	Total		Porte forcée	Fenêtre forcée	Escalade	Fausses clés	Plusieurs procédés	Ne sait pas
	données brutes	données pondérées						
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans	2101	100,0 %	56,8 %	19,2 %	11,9 %	3,7 %	7,0 %	1,4 %
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...								
Un cambriolage avec vol	1073	100,0 %	51,9 %	23,3 %	10,3 %	4,8 %	8,8 %	0,9 %
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	737	100,0 %	47,2 %	31,4 %	4,6 %	5,6 %	10,5 %	0,7 %
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	336	100,0 %	62,7 %	4,9 %	23,3 %	3,0 %	4,8 %	1,3 %
Une tentative de cambriolage...	1028	100,0 %	61,8 %	15,0 %	13,5 %	2,5 %	5,2 %	2,0 %
... avec actes de destructions et dégradations	488	100,0 %	67,1 %	21,4 %	3,5 %	0,3 %	7,6 %	0,0 %
... sans actes de destructions et dégradations	540	100,0 %	56,9 %	9,0 %	22,7 %	4,6 %	3,0 %	3,8 %
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)								
	1561	100,0 %	57,1 %	22,9 %	8,2 %	3,4 %	8,5 %	0,0 %
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement								
	1260	100,0 %	59,1 %	16,6 %	13,1 %	3,2 %	5,6 %	2,4 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

*Caractéristiques des cambriolages et des tentatives de cambriolage
de la résidence principale décrites par les ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans
lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013*

Tableau 3.4. Proportions estimées de ménages victimes selon le moyen utilisé pour entrer ou tenter d'entrer dans la résidence principale et selon le type de cambriolage – période de victimation 2009/2010 à 2011/2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2011 à 2013	Procédé utilisé pour entrer ou tenter d'entrer							
	Total		Porte forcée	Fenêtre forcée	Escalade	Fausses clés	Plusieurs procédés	Ne sait pas
	données brutes	données pondérées						
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans	1598	100,0 %	54,2 %	22,7 %	11,1 %	2,6 %	8,0 %	1,3 %
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...								
Un cambriolage avec vol	833	100,0 %	51,0 %	27,0 %	8,6 %	2,5 %	9,9 %	0,9 %
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	615	100,0 %	45,6 %	34,7 %	4,7 %	2,4 %	11,8 %	0,8 %
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	218	100,0 %	66,8 %	4,6 %	20,0 %	2,9 %	4,2 %	1,4 %
Une tentative de cambriolage...	765	100,0 %	57,6 %	18,2 %	13,7 %	2,7 %	6,1 %	1,7 %
... avec actes de destructions et dégradations	384	100,0 %	60,8 %	26,9 %	3,1 %	0,3 %	8,9 %	0,0 %
... sans actes de destructions et dégradations	381	100,0 %	54,3 %	9,5 %	24,4 %	5,1 %	3,3 %	3,4 %
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)								
	1217	100,0 %	53,8 %	26,7 %	6,8 %	1,8 %	9,5 %	1,5 %
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement								
	976	100,0 %	49,7 %	28,4 %	8,6 %	2,6 %	9,3 %	1,5 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

Tableau 3.5. Significativité des variations** des moyens d'entrée dans la résidence principale selon le type de cambriolage entre les deux périodes de victimation*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" - Significativité de la variation entre les périodes 2005/2006 à 2008/2009 et 2009/2010 à 2011/2012	Procédé utilisé pour entrer ou tenter d'entrer				
	Porte forcée	Fenêtre forcée	Escalade	Fausses clés	Plusieurs procédés
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans	ns	++	ns	-	ns
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...					
Un cambriolage avec vol	ns	+	ns	--	ns
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	ns	ns	ns	--	ns
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	ns	ns	ns	ns	ns
Une tentative de cambriolage...	-	+	ns	ns	ns
... avec actes de destructions et dégradations	-	+	ns	ns	ns
... sans actes de destructions et dégradations	ns	ns	ns	ns	ns
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)					
	-	++	ns	--	ns
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement					
	--	++	--	ns	++

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

Tableau 4.1. Proportions estimées de ménages victimes selon le type de confrontation entre le ou les auteur(s) et les membres des ménages victimes et significativité de la variation entre les deux périodes de victimation

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Périodes de victimation*		Significativité de la variation**
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données brutes)	2 101	1 598	
Contexte dans lequel s'est déroulée l'atteinte			
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	
Personne n'était présent dans le logement	64,4 %	65,8 %	ns
Au moins une personne présente dans le logement	34,4 %	33,2 %	ns
Ne sait pas	1,2 %	1,0 %	ns
<i>Si une personne était présente dans le logement ...</i>			
Le ou les auteurs n'ont pas été vus ou entendus	17,8 %	16,3 %	ns
Le ou les auteurs ont été vus ou entendus	16,6 %	16,9 %	ns
<i>Si les auteurs ont été vus ou entendus, confrontation ...</i>			
Avec menaces ou violences	1,1 %	1,8 %	+
Sans menaces ou violences	15,6 %	15,1 %	ns

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

Tableau 4.2. Proportions estimées de ménages s'étant déclaré victimes selon le type de confrontation entre le ou les auteur(s) et les membres des ménages victimes et selon le type de cambriolage – période de victimation 2009-2010 à 2011-2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2012 - Dernière atteinte en date sur deux ans	Contexte dans lequel s'est déroulé l'atteinte				
	Tout contexte	Personne n'était présent dans le logement	Au moins une personne était présente dans le logement		
			Le ou les auteurs n'ont pas été vus ou entendus	Le ou les auteurs ont été vus ou entendus	
				Avec ou sans menaces ou violences	<i>Dont avec menaces ou violences</i>
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans	100,0 %	65,8 %	16,3 %	16,9 %	1,8 %
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...					
Un cambriolage avec vol	100,0 %	72,5 %	20,5 %	6,3 %	1,5 %
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	100,0 %	85,3 %	7,7 %	6,9 %	2,0 %
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	100,0 %	35,4 %	57,6 %	4,3 %	0,0 %
Une tentative de cambriolage...	100,0 %	58,9 %	11,9 %	28,0 %	2,0 %
... avec actes de destructions et dégradations	100,0 %	67,9 %	10,4 %	21,0 %	2,3 %
... sans actes de destructions et dégradations	100,0 %	49,7 %	13,5 %	35,0 %	1,7 %
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)	100,0 %	71,0 %	17,2 %	11,1 %	1,8 %
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement	100,0 %	70,9 %	18,1 %	10,3 %	1,9 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

Tableau 5.1. Proportions estimées de ménages victimes selon les types d'objets volés et significativité de la variation entre les deux périodes de victimation

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre estimé de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans	Périodes de victimation*		Significativité de la variation**
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un vol d'objet lors du cambriolage de sa résidence principale sur deux ans (données brutes)	1 073	833	
Type d'objet volé			
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un vol lors du cambriolage de sa résidence principale sur deux ans (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	
Vol de bijoux	38,0 %	49,7 %	++
Vol de matériel hifi, photo, vidéo	33,9 %	33,4 %	ns
Vol d'argent liquide, chèque ou carte bancaire	26,4 %	29,9 %	+
Vol de matériel informatique	18,7 %	25,8 %	++
Vol de vêtements	16,4 %	11,9 %	--
Vol de matériel de bricolage, jardinage	13,8 %	12,8 %	ns
Vol de consoles, jouets	10,0 %	12,9 %	+
Vol de téléphonie	12,1 %	9,3 %	-
Vol de documents administratifs	10,1 %	5,9 %	--
Vol de vélo	8,9 %	6,1 %	--
Vol de vin ou autres alcools	7,5 %	7,2 %	ns
Vol d'électroménager	6,5 %	4,5 %	-
Vol de tableaux antiquités œuvres d'art	5,1 %	1,8 %	--
Vol de nourriture	3,7 %	4,6 %	ns
Vol de 2 roues à moteur	4,4 %	1,8 %	--
Vol de meubles	4,6 %	1,5 %	--
Vol de voiture	2,1 %	1,7 %	ns
Vol de bateau ou matériel de loisir plein air	1,9 %	0,6 %	--
Vol d'un autre objet	22,9 %	27,1 %	+

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

Tableau 5.2. Proportions estimées de ménages victimes selon les types d'objets volés et selon le lieu du vol

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Cambriolage avec <u>vol dans le logement</u> et éventuellement dans d'autres lieux		Cambriolages <u>avec vols dans des lieux autres que le logement même</u> (cave, jardin...)	
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012
Nombre de ménages (données brutes)	737	336	615	218
Type d'objet volé				
Nombre de ménages	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Vol de bijoux	54,4 %	66,4 %	0,5 %	1,1 %
Vol de matériel hifi, photo, vidéo	47,3 %	43,2 %	3,2 %	4,8 %
Vol d'argent liquide, chèque ou carte bancaire	36,7 %	39,0 %	2,7 %	3,4 %
Vol de matériel informatique	26,2 %	33,6 %	1,7 %	3,2 %
Vol de vêtements	19,7 %	14,1 %	9,0 %	5,3 %
Vol de matériel de bricolage, jardinage	6,3 %	3,2 %	30,9 %	40,9 %
Vol de consoles, jouets	12,7 %	16,8 %	3,7 %	1,7 %
Vol de téléphonie	17,0 %	12,2 %	0,8 %	0,9 %
Vol de documents administratifs	14,0 %	7,9 %	1,2 %	0,0 %
Vol de vélo	1,8 %	1,4 %	25,1 %	19,7 %
Vol de vin ou autres alcools	6,5 %	5,4 %	9,8 %	12,4 %
Vol d'électroménager	7,7 %	4,8 %	3,9 %	3,5 %
Vol de tableaux antiquités œuvres d'art	6,3 %	2,0 %	2,3 %	1,2 %
Vol de nourriture	4,3 %	4,9 %	2,3 %	3,6 %
Vol de 2 roues à moteur	1,3 %	0,4 %	11,6 %	6,2 %
Vol de meubles	3,3 %	0,7 %	7,5 %	3,6 %
Vol de voiture	2,6 %	1,5 %	1,2 %	2,3 %
Vol de bateau ou matériel de loisir plein air	1,0 %	0,0 %	3,9 %	2,3 %
Vol d'un autre objet	19,1 %	26,0 %	31,5 %	30,0 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

Tableau 6.1. Proportions estimées de ménages victimes selon le type de démarche auprès de la police ou de la gendarmerie et autres conséquences de l'atteinte et significativité de la variation entre les deux périodes de victimation

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre estimé de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans	Périodes de victimation*		Significativité de la variation**
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Tout type de démarche auprès de la police ou de la gendarmerie (données brutes)	2101	1598	
Tout type de démarche auprès de la police ou de la gendarmerie	100,0 %	100,0 %	
Déplacement à la police ou à la gendarmerie(1)	66,8 %	67,4 %	ns
Plainte(2)	56,0 %	57,5 %	ns
Déclaration de type "main courante"	9,0 %	7,7 %	ns
Pas de déclaration	1,8 %	2,2 %	ns
pas de déplacement à la police ou à la gendarmerie(3)	33,2 %	32,6 %	ns
Toute atteinte pour laquelle le ménage s'est déplacé (données brutes)	1400	1073	
Toute atteinte pour laquelle le ménage s'est déplacé(1)	100,0 %	100,0 %	
La démarche s'est ...			
"Très bien" ou "Plutôt bien passée"	91,2 %	90,4 %	ns
"Plutôt mal" ou "Très mal passée"	8,2 %	8,6 %	ns
Toute atteinte pour laquelle le ménage a porté plainte (données brutes)	1171	914	
Toute atteinte pour laquelle le ménage a porté plainte(2)	100,0 %	100,0 %	
Après la plainte le ménage :			
N'a plus eu de nouvelles	75,0 %	73,0 %	ns
A été informé du classement sans suite de sa plainte	7,7 %	7,6 %	ns
Sait qu'une enquête est en cours	6,4 %	7,0 %	ns
Sait qu'une enquête est terminée	9,7 %	11,5 %	ns
Toute atteinte pour laquelle il n'y a pas eu de déplacement (données brutes)	701	525	
Toute atteinte pour laquelle il n'y a pas eu de déplacement(3)	100,0 %	100,0 %	
Motif de non déplacement :			
"Ce n'était pas assez grave, cela n'en valait pas la peine"	42,3 %	40,1 %	ns
"Vous n'en avez pas vu l'utilité, cela n'aurait servi à rien"	29,4 %	27,2 %	ns
Autre motif	27,6 %	32,0 %	+

Champ : Ménages de France métropolitaine Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

Tableau 6.2. Proportions estimées de ménages victimes selon le type de démarche auprès de la police ou de la gendarmerie et selon le type de cambriolage – période de victimation 2009/2010 à 2011/2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 - Dernière atteinte en date sur deux ans	Tout type de démarche auprès de la police ou de la gendarmerie	Déplacement à la police ou à la gendarmerie(1)	Plainte(2)	Déclaration de type "main courante"	Pas de déclaration	pas de déplacement à la police ou à la gendarmerie (3)
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...						
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans	100,0 %	67,4 %	57,5 %	7,7 %	2,2 %	32,6 %
Un cambriolage avec vol	100,0 %	85,6 %	79,3 %	5,3 %	1,1 %	14,4 %
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	100,0 %	93,0 %	87,9 %	4,5 %	0,6 %	7,0 %
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	100,0 %	64,1 %	54,1 %	7,6 %	2,4 %	35,9 %
Une tentative de cambriolage...	100,0 %	48,3 %	34,8 %	10,2 %	3,3 %	51,7 %
... avec actes de destructions et dégradations	100,0 %	62,8 %	51,2 %	9,7 %	1,8 %	37,2 %
... sans actes de destructions et dégradations	100,0 %	33,6 %	18,1 %	10,6 %	4,8 %	66,4 %
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)	100,0 %	78,2 %	70,2 %	6,7 %	1,3 %	21,8 %
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement	100,0 %	82,1 %	74,8 %	5,8 %	1,5 %	17,9 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

*Caractéristiques des cambriolages et des tentatives de cambriolage
de la résidence principale décrites par les ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans
lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013*

Tableau 6.3. Proportions estimées de ménages victimes selon le motif de non dépôt de plainte et selon le type de cambriolage – période de victimation 2009/2010 à 2011/2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 - Dernière atteinte en date sur deux ans	Toute atteinte pour laquelle il n'y a pas eu de déplacement(3)	Motif de non déplacement :		
		"Ce n'était pas assez grave, cela n'en valait pas la peine"	"Vous n'en avez pas vu l'utilité, cela n'aurait servi à rien"	Autre motif
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...				
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans	100,0 %	40,1 %	27,2 %	32,0 %
Un cambriolage avec vol	100,0 %	25,7 %	31,4 %	40,0 %
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	100,0 %	13,7 %	26,6 %	51,8 %
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	100,0 %	32,5 %	34,2 %	33,3 %
Une tentative de cambriolage...	100,0 %	44,3 %	26,0 %	29,7 %
... avec actes de destructions et dégradations	100,0 %	42,1 %	26,7 %	31,2 %
... sans actes de destructions et dégradations	100,0 %	45,5 %	25,6 %	28,9 %
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)	100,0 %	34,8 %	28,8 %	35,1 %
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement	100,0 %	32,3 %	27,7 %	36,3 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

Tableau 6.4. Proportions estimées de ménages victimes selon le déroulement de la démarche effectuée auprès de la police ou la gendarmerie et selon le type de cambriolage – période de victimation 2009/2010 à 2011/2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 - Dernière atteinte en date sur deux ans	Toute atteinte pour laquelle le ménage s'est déplacé(1)	La démarche s'est :	
		"Très bien" ou "Plutôt bien passée"	"Plutôt mal" ou "Très mal passée"
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...			
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans	100,0 %	90,4 %	8,6 %
Un cambriolage avec vol	100,0 %	92,4 %	7,6 %
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	100,0 %	92,1 %	7,9 %
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	100,0 %	93,5 %	6,5 %
Une tentative de cambriolage...	100,0 %	89,4 %	10,6 %
... avec actes de destructions et dégradations	100,0 %	91,0 %	9,0 %
... sans actes de destructions et dégradations	100,0 %	86,4 %	13,6 %
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)	100,0 %	91,2 %	7,9 %
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement	100,0 %	91,2 %	8,0 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

Tableau 6.5. Proportions estimées de ménages non satisfaits du déroulement de la démarche effectuée auprès de la police ou la gendarmerie et selon 4 critères – périodes de victimation 2005/2006 à 2008/2009 et 2009/2010 à 2011/2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Périodes de victimation*		Significativité de la variation**
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Tout ménage ayant s'étant déplacé à la police ou à la gendarmerie suite à un cambriolage ou une tentative de cambriolage de sa résidence principale (données brutes)	1 400	1 073	
Tout ménage ayant s'étant déplacé à la police ou à la gendarmerie suite à un cambriolage ou une tentative de cambriolage de sa résidence principale (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	
Au cours de la démarche auprès de la police ou de la gendarmerie, vous n'avez pas été satisfait :			
Du délai d'attente	20,3 %	18,6 %	ns
Du temps et de l'écoute accordés	11,6 %	11,4 %	ns
Des conseils qui vous ont été donnés	16,7 %	18,3 %	ns
Des conditions de confidentialité	11,6 %	9,1 %	ns
Ménages satisfaits pour les 4 critères	44,7 %	47,0 %	ns

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes «Cadre de vie et sécurité» 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

*Caractéristiques des cambriolages et des tentatives de cambriolage
de la résidence principale décrites par les ménages s'étant déclarés victimes sur deux ans
lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2011 à 2013*

Tableau 6.6. Proportions estimées de ménages victimes selon les suites du dépôt de plainte et selon le type de cambriolage – période de victimation 2009/2010 à 2011/2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2011 à 2013 - Dernière atteinte en date sur deux ans	Toute atteinte pour laquelle le ménage a porté plainte(2)	Après la plainte le ménage :			
		N'a plus eu de nouvelles	A été informé du classement sans suite de sa plainte	Sait qu'une enquête est en cours	Sait qu'une enquête est terminée
Ménages dont l'atteinte la plus récente est...					
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans	100,0 %	73,0 %	7,6 %	7,0 %	11,5 %
Un cambriolage avec vol	100,0 %	70,0 %	8,3 %	9,0 %	11,6 %
Cambriolage avec vol dans le logement (et éventuellement ailleurs dans la résidence principale)	100,0 %	70,5 %	7,9 %	9,9 %	10,4 %
Cambriolage avec vol dans la résidence principale mais pas dans le logement même (jardin, garage...)	100,0 %	67,7 %	9,8 %	5,2 %	17,3 %
Une tentative de cambriolage...	100,0 %	80,1 %	6,1 %	2,0 %	11,2 %
... avec actes de destructions et dégradations	100,0 %	81,7 %	6,0 %	1,6 %	10,1 %
... sans actes de destructions et dégradations	100,0 %	75,8 %	6,6 %	3,4 %	14,2 %
Cambriolages ou tentatives avec un préjudice matériel (vol ou destructions, dégradations)	100,0 %	72,8 %	7,7 %	7,3 %	11,2 %
Cambriolages ou tentatives avec entrée dans le logement	100,0 %	70,1 %	8,4 %	8,4 %	12,1 %

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2011 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

Tableau 6.7. Proportions estimées de ménages victimes selon l'utilité du dépôt de plainte (hors suite liées à l'assurance) – périodes de victimation 2005/2006 à 2008/2009 et 2009/2010 à 2011/2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 – nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Périodes de victimation*		Significativité de la variation**
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Tout ménage ayant s'étant déplacé à la police ou à la gendarmerie suite à un cambriolage ou une tentative de cambriolage de sa résidence principale (données brutes)	1 171	914	
Tout ménage ayant porté plainte suite à un cambriolage ou une tentative de cambriolage de sa résidence principale (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	
Hors suites liées à l'assurance, le dépôt de plainte a été :			
Très utile	9,6 %	9,1 %	ns
Plutôt utile	30,2 %	30,2 %	ns
Plutôt inutile	23,9 %	23,9 %	ns
Totalement inutile	31,0 %	32,0 %	ns

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

Tableau 6.8. Proportions estimées de ménages victimes selon les uites liées à l'assurance – périodes de victimation 2005/2006 à 2008/2009 et 2009/2010 à 2011/2012*

Enquêtes "Cadre de vie et sécurité" de 2007 à 2013 - nombre de ménages s'étant déclaré victime sur 2 ans - Résultats cumulés sur les enquêtes 2007 à 2010 et 2011 à 2013	Périodes de victimation*		Significativité de la variation**
	2005-2006 à 2008-2009	2009-2010 à 2011-2012	
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données brutes)	2 101	1 598	
Tout ménage ayant déclaré avoir subi au moins un cambriolage de sa résidence principale ou tentative sur deux ans (données pondérées)	100,0 %	100,0 %	
Avez-vous fait une déclaration de sinistre auprès d'une compagnie d'assurance ?			
Sinistre déclaré à l'assurance	52,2 %	56,2 %	+
Sinistre non déclaré à l'assurance	36,3 %	34,7 %	ns
Avez-vous à ce jour été indemnisé ? ***			
Victime indemnisée ***	40,8 %	46,5 %	
Dossier en cours ***	3,7 %	3,1 %	
Pas d'indemnisation ***	7,6 %	6,4 %	
Comment jugez-vous l'indemnisation ?			
Tout à fait satisfaisante	12,0 %	12,6 %	ns
Plutôt satisfaisante	14,5 %	18,0 %	+
Pas du tout satisfaisante	5,2 %	6,1 %	ns
Peu satisfaisante	8,6 %	9,6 %	ns

Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2013, INSEE

Champ : Ménages de France métropolitaine

* Voir note * du graphique 1

** Les normes de présentation de la significativité^{DM} des variations des proportions comparées ici, soit entre les résultats collectés lors des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » 2007 à 2010 d'une part, et 2011 à 2013 d'autre part, sont les suivantes : **ns** «Variation non significative» ; **++** «Hausse très significative» ; **+** «Hausse significative» ; **-** «Baisse significative» ; **--** «Baisse très significative» (voir « Dictionnaire méthodologique »)

*** Pour cette question, il est impossible d'inclure dans la comparaison dans l'enquête 2013. En effet, il est demandé aux ménages victimes s'ils ont déclaré le sinistre à leur assureur et si une indemnisation leur a été versée. En 2013, la passation de l'enquête ayant eu lieu d'avril à juin, il est vraisemblable que les ménages s'étant fait cambrioler fin 2012 ait pu recevoir une indemnisation début 2013, ce qui fait augmenter le taux de ménages ayant déclaré avoir reçu une indemnisation, en raison de ceux qui l'aurait reçue début 2013. Une comparaison dans le temps qui inclurait l'enquête 2013 n'est donc pas envisageable.